

# Comité tripartite

## Document constitutif révisé

### suite au Sommet sur l'éducation 2023

#### **Objet**

Ce document établit la raison d'être, la composition et le mode de fonctionnement du Comité tripartite, créé le 29 mars 2006. Ce document est évolutif au fil des années afin de répondre aux besoins.

#### **Antécédents**

La Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) a convoqué à Ottawa, en juin 2005, un *Sommet des intervenants et des intervenantes en éducation dans la mise en œuvre de l'article 23 en milieu francophone minoritaire* dans le but de compléter le système scolaire de langue française au Canada. Le Sommet s'est conclu par l'adoption d'un *Plan d'action* et d'un protocole d'entente engageant neuf organismes nationaux de la communauté francophone à le mettre en œuvre en collaboration avec les ministères de l'Éducation des provinces et territoires et le gouvernement fédéral. Un comité tripartite a été créé pour contribuer au suivi de cette initiative et encourager le climat de collaboration et de confiance qui a ainsi été établi.

Suite à la tenue du Sommet sur l'éducation 2012 à Edmonton (Alberta) en avril 2012, les membres du Comité tripartite ont convenu d'une nouvelle structure de collaboration pour la mise en œuvre du Plan stratégique sur l'éducation en langue française 2012-2017 (« PSELF ») et s'articulait autour d'une toile de fond portant sur les fondements et les trois visées de l'École communautaire citoyenne, soit la réussite, le continuum et l'engagement.

Un troisième Sommet sur l'éducation s'est tenu en simultané, à Ottawa, Edmonton et Moncton, en mai 2017. Au cours de ce sommet, les participants ont réitéré leur volonté de poursuivre la mise en œuvre du PSELF actualisé 2017-2022.

En raison de la pandémie, le quatrième sommet devant se tenir en 2022 a été repoussé à avril 2023. Sous le thème : « Réimaginer l'éducation », le Sommet national sur l'éducation 2023 a permis l'identification des différents champs d'actions prioritaires qui composeront le Plan stratégique sur l'éducation en langue française 2023-2028.

#### **Mandat et rôle**

Le **Comité tripartite** est chargé de guider la mise en œuvre du PSELF pour parachever le continuum pancanadien en éducation, de la naissance et tout au long de la vie.

Plus précisément, son rôle est de :

- développer une vision globale des dossiers sur lesquels porte le PSELF;
- travailler à l'avancement de l'éducation en langue française et en faciliter un plus grand accès pour assurer la vitalité des communautés francophones;
- identifier des priorités communes selon les initiatives/orientations des membres du Comité tripartite;
- contribuer à la mise en œuvre du PSELF et influencer les partenaires pour en atteindre les objectifs;
- faciliter le partage de l'information entre les différentes parties présentes au Comité tripartite;
- partager des expertises et d'élaborer des stratégies pour appuyer la mise en œuvre du PSELF;

- renforcer la concertation entre les parties communautaires (incluant les conseils scolaires), provinciales / territoriales et fédérale autour des enjeux liés à l'éducation en langue française en contexte minoritaire au Canada;
- encourager et faciliter les partenariats pour assurer le succès du PSELF;
- mettre sur pied une structure de collaboration pour la mise en œuvre du PSELF;
- suivre l'évolution des dossiers des comités de travail et des processus d'évaluation mis en place;
- ratifier le PSELF actualisé préparé par le comité de coordination.

De leur côté, chacun des **membres du Comité tripartite** a pour rôle de :

- transmettre l'information auprès de leur organisation et auprès du Comité tripartite;
- encourager et faciliter les partenariats pour assurer le succès du PSELF;
- assurer les suivis appropriés.

### **Mode de fonctionnement**

Trois principes guident le fonctionnement du Comité tripartite :

- le respect des rôles et des domaines de compétence de chacun de ses membres;
- le respect des limites et des contraintes de chacun;
- le climat de confiance, de collaboration et de respect au sein du comité.

Le Comité tripartite fonctionne sur un mode consensuel. Ses membres sont appelés à identifier des orientations et à prendre des décisions stratégiques. Chacun s'engage à respecter le climat de confiance des discussions. Dans les comptes-rendus, les propos sont rapportés de façon générale, sans les associer aux individus qui les ont adressés.

### **Déroulement des rencontres**

Le Comité tripartite se rencontre au moins deux fois par année afin de faire le point sur les progrès accomplis et d'orchestrer les actions prioritaires. Le comité peut nommer des sous-comités pour approfondir certaines questions et proposer des solutions entre ses rencontres.

Les rencontres du Comité tripartite seront structurées de la façon suivante :

- a) Axées sur des thématiques qui émergeront d'un tour de table lors des rencontres
- b) Présentations orientées de façon à interpeller les différents membres du groupe et à refléter leurs particularités pancanadiennes et régionales
- c) Temps d'échanges consacrés aux enjeux/préoccupations des membres et identifier des pistes de solution.

Le comité de coordination se réunira, à la suite des rencontres du Comité tripartite, afin de faire un retour sur le déroulement et identifier des pistes d'amélioration pour les réunions subséquentes.

### **Composition**

Comme son nom l'indique, le Comité tripartite est composé de trois groupes distincts soit les organismes nationaux des communautés francophones, les ministères de l'Éducation des provinces et territoires et le gouvernement fédéral. Ce modèle de concertation vise un traitement holistique des dossiers éducatifs. Grâce à sa membriété, le Comité tripartite offre une représentativité des divers intervenants pouvant influencer le développement du système scolaire de langue française en contexte minoritaire.

Le Comité tripartite est constitué des représentants des trois parties prenantes de l'éducation en français en contexte minoritaire selon la membricité suivante :

- **Communautés** (10 représentants). Elles sont représentées par des conseils scolaires et des organismes communautaires nationaux. Les conseils scolaires sont représentés par trois personnes : la présidence et la direction générale de la FNCSF et par la présidence du Regroupement national des directions générales de l'éducation (RNDGE). Les groupes communautaires sont représentés par les directions générales de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF), de l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne (ACUFC), de la Commission nationale des parents francophones (CNPF), de la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF), de la Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF) et de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) et le Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (CTF/FCE).
- **Gouvernements des provinces et territoires** (13 représentants). Les gouvernements des provinces et territoires sont représentés par les douze représentants des ministères de l'Éducation (occupant un poste relatif à l'éducation en langue française). Un représentant du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) est également membre.
- **Ministères fédéraux** (4 représentants). Le gouvernement fédéral est représenté par quatre représentants de Patrimoine canadien (deux par secteur d'intervention (opérations/coordination régionale ainsi que politiques/recherche).

### **Observateurs :**

Le Comité tripartite pourra permettre, au cas par cas, à des observateurs d'assister à ses rencontres s'il est déterminé que leur présence peut enrichir les débats. Ils n'ont cependant pas automatiquement un droit de parole. Ce droit peut par contre leur être accordé par la présidence au moment jugé opportun.

*Note : la composition du Comité tripartite semble être à son nombre optimal en termes de représentativité des domaines d'intervention et des niveaux de discussion. Il n'est donc pas prévu d'accueillir de nouveaux membres dans le futur en lien avec les travaux entourant la planification stratégique sur l'éducation en langue française 2023-2028.*

### **Mécanismes**

**Présidence.** La présidence du comité est assumée par une personne qui a une bonne compréhension des dossiers et des enjeux au plan national, mais qui ne représente pas un organisme membre du Comité tripartite ou de la Table nationale sur l'éducation.

Un profil des compétences ainsi qu'un processus de nomination et d'élection de la présidence sont disponibles en annexe A.

**Secrétariat.** Le secrétariat est assumé et supervisé par la FNCSF. Son rôle est de :

- soutenir la présidence du comité;
- convoquer les réunions du comité;
- proposer l'ordre du jour des rencontres du comité;
- rédiger le compte-rendu des rencontres du comité;
- coordonner les travaux du comité;
- développer et mettre en œuvre les stratégies de communication approuvées par le comité;

- suivre et coordonner les travaux des groupes de travail;
- superviser le mécanisme de recherche;
- faire les demandes de financement nécessaires pour assurer le fonctionnement du Comité tripartite, du comité de coordination et des comités d'expertise pour assurer la mise en œuvre du PSELF 2023-2028.

## **Structure de collaboration**

Une structure de collaboration pour la mise en œuvre du plan stratégique sur l'éducation en langue française 2023-2028 consiste en :

- Le Comité tripartite
- Un comité de coordination responsable de la coordination d'activités, d'évaluation des objectifs du PSELF et de communication
- Des comités de travail responsables des trois chantiers prioritaires du PSELF (pédagogie et apprentissages, attraction et fidélisation, ainsi que capacités éducatives)
- Et la création ponctuelle de groupes d'expertises, selon les besoins.

**Comité de coordination.** Le mandat du comité de coordination repose sur trois éléments :

- Coordination des activités selon le PSELF, des outils de planification et une stratégie de déploiement;
- Coordination de l'évaluation en se donnant des mécanismes d'observation des indicateurs et de gestion des outils de mesure;
- Coordination des communications en se donnant une stratégie de communication entre les comités ponctuels d'expertises, le comité de coordination, les comités de travail et les acteurs sur le terrain.

Ce comité de coordination est composé de la façon suivante :

- Présidence du Comité tripartite
- Direction générale de la FNCSF
- Direction générale de l'ACELF
- Direction générale de l'ACUFC
- Direction générale de la CNPF
- Direction générale de la FCFA
- Représentant du groupe des représentants ministériels en éducation
- Représentant du RNDGE
- Représentant de Patrimoine canadien, secteur opérations/coordination régionale
- Représentant de Patrimoine canadien, secteur politiques/recherche

# PLAN STRATÉGIQUE

sur l'éducation en langue française (PSELF) 2023-2028

## LES CHANTIERS



### Pédagogie et apprentissages

Dans un milieu inclusif, favoriser la pleine appropriation linguistique et culturelle par l'enrichissement de la pédagogie et des apprentissages tant formels, non-formels qu'informels.

#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Faire de chaque établissement éducatif le point d'ancrage en matière de sécurité linguistique.

Actualiser la construction identitaire, du concept jusqu'à sa prestation.

Cultiver une francophonie plurielle inclusive.

Augmenter et diversifier l'offre de programmes et de services.



### Attraction et fidélisation

Privilégier les stratégies d'attraction et de fidélisation visant à augmenter et retenir la clientèle apprenante au sein des établissements de langue française.

#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Persuader les apprenants et apprenantes de tout âge à privilégier l'éducation en langue française.

Inciter les apprenants et apprenantes à poursuivre leur éducation en langue française la vie durant.



### Capacités éducatives

Accroître les ressources humaines et matérielles pour offrir une éducation en langue française de qualité.

#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Recruter et maintenir en poste du personnel qualifié.

Développer et renforcer les infrastructures.



Le comité de coordination se voit confier les mandats suivants :

#### Mandat de planification

- Connaitre et comprendre les enjeux
- Développer une planification stratégique
- Identifier des indicateurs de rendement
- Développer un plan d'action
- Proposer des outils de mesure

#### Mandat de réalisation

- Identifier les responsables des actions du plan
- Établir des échéanciers
- Suivre le développement du plan d'action
- Réviser périodiquement le plan d'action

Ainsi, son rôle est également de :

- Participer à l'actualisation du PSELF 2023-2028 à partir des orientations et des pistes d'action entérinées lors du Sommet de 2023;
- planifier et gérer le processus de la mise en œuvre de chaque priorité du PSELF;
- coordonner les contributions des partenaires;
- faire rapport annuellement sur l'atteinte des résultats au Comité tripartite selon les paramètres établis par ce dernier ;
- Réviser et mettre à jour annuellement les plans d'action relatifs à chaque priorité et en faire rapport au Comité tripartite qui disposera des recommandations;
- Mettre sur pied des comités ponctuels d'expertises pour étudier, proposer et/ou développer des stratégies pour répondre aux besoins de mise en œuvre du PSELF.

Par ailleurs, en décembre 2024, trois comités de travail ont été créés afin de se pencher sur les grands chantiers du PSELF (pédagogie/apprentissages, attraction et fidélisation, capacités éducatives). Ces trois chantiers découlent des grandes orientations identifiées lors du Sommet sur l'éducation 2023 (voir plus haut).

Chacun des membres du Comité tripartite fait partie de l'un des trois comités de travail. Une présidence de comité fut également nommée afin d'animer les rencontres et agir d'intermédiaire lors des mises à jour sur l'avancement des travaux.

Les comités de travail se sont faits confiés le mandat et rôles suivants :

- Coordonner la mise en œuvre des chantiers du PSELF selon les actions suivantes :
  - Identifier des actions prioritaires liées aux stratégies des chantiers
  - Faciliter le partage de l'information et des expertises entre les membres
  - Renforcer la concertation entre parties prenantes
  - Encourager et mobiliser les partenaires et collaborateurs à contribuer à l'actualisation du PSELF
  - Suivre les progrès de la mise en œuvre des actions prioritaires et ajuster le tir
  - Concerter ses efforts avec les autres comités de travail

#### Présidence de comité de travail

- Planifier les réunions et fixer les objectifs (avec appui de l'organisme coordonnateur)
- Animer les rencontres
- Faciliter la communication
- Inspirer et motiver
- Encourager la collaboration
- Suivre les progrès
- Partager de l'information avec les présidences des autres comités de travail

#### Membre de comité de travail

- S'impliquer activement
- Partager de l'information
- Apporter leur expertise
- Contribuer à la réflexion
- Mobiliser leurs réseaux
- Guider et contribuer à la mise en œuvre
- Aider à identifier les ressources ou appuis requis pour appuyer l'actualisation

**Mécanisme de recherche.** Le secrétariat du comité tripartite met en place un mécanisme de recherche pour coordonner les études, inventaires et évaluations requis par la mise en œuvre du PSELF.

## **Rapport sur l'évolution des travaux et des dossiers**

En septembre 2011, le Comité tripartite a fait rapport sur les progrès accomplis, depuis juin 2005, en publiant un *Bilan des démarches et des réalisations*.

Lors du Sommet sur l'éducation 2012, les participants ont discuté de quatre domaines d'intervention prioritaires qui ont été identifiés lors de diverses consultations. Ils ont identifié des pistes d'action qui ont servi à élaborer le PSELF sur lequel s'est penché le Comité tripartite de 2012 à 2017.

En 2016, un second état d'avancement des travaux fut rédigé (*Bilan des démarches et des réalisations*, la suite) quelques mois avant la tenue du Sommet sur l'éducation 2017.

Le PSELF a été actualisé afin de refléter les trois priorités stratégiques découlant des grandes orientations identifiées lors du Sommet sur l'éducation 2017. Ces priorités s'articulaient autour d'une toile de fond portant sur les fondements et les visées de l'École communautaire citoyenne, soit la réussite, le continuum et l'engagement.

En 2021, une [évaluation du plan 2017-2022](#) a été réalisée en lien avec certains résultats du modèle logique. Les principaux constats seront mis en application pour le cadre d'évaluation du PSELF 2023-2028.

Une stratégie de communication prévoit un mécanisme pour informer les communautés francophones et acadiennes ainsi que les instances intéressées sur le développement, l'évolution et les progrès réalisés du Plan stratégique sur l'éducation en langue française 2023-2028.

Le site Web [www.pself.ca](http://www.pself.ca) est d'ailleurs dédié aux travaux du Comité tripartite et des faits saillants sont rédigés dans les deux langues officielles, à la suite des rencontres du Comité tripartite, afin de rendre compte à intervalles réguliers.

**Document approuvé par le Comité tripartite, le 3 décembre 2018, mis à jour le 28 avril 2022.  
Il fut ratifié le 29 avril 2024, puis en mai 2025.**

## Annexe A

### **Profil des compétences de la présidence du Comité tripartite<sup>i</sup>**

#### 1. Antécédents professionnels et accomplissements personnels

La présidence du comité tripartite interpelle des personnes qui ont vécu des expériences professionnelles en éducation et personnelles du haut calibre aux niveaux politique, gouvernemental et communautaire soutenues par une reconnaissance qui témoigne une grande probité.

#### 2. Engagement et motivation

La présidence du comité tripartite doit être disponible afin d'être en mesure de participer pleinement et activement à la préparation et au déroulement des rencontres du comité tripartite, du comité de coordination et d'assurer les suivis nécessaires. Ceci demande également un intérêt professionnel et personnel marqué envers l'éducation en langue française ainsi qu'envers la vitalité et la pérennité des communautés francophones et acadiennes en contexte minoritaire.

#### 3. Leadership, influence et réflexion stratégique

La présidence du comité tripartite doit bien comprendre les tenants et aboutissants de l'éducation en langue française ainsi que la complexité des relations entre les trois parties prenantes (gouvernement fédéral, gouvernements provinciaux et territoriaux, communauté). Ceci lui permettra de bien saisir les enjeux, de comprendre les responsabilités et les limites de tout un chacun et d'apporter une contribution significative dans le traitement des dossiers soumis au comité.

#### 4. Jugement et impartialité

La présidence doit faire preuve de discernement et d'objectivité pour considérer des points de vue divergents, pour remettre en question le statu quo et pour émettre des conseils judicieux.

#### 5. Collaboration et relations interpersonnelles

La présidence du comité tripartite interpelle les capacités à amener les gens à travailler en équipe, à faire preuve de respect envers les autres et à pouvoir soulever les questions importantes de façon à favoriser les discussions franches et constructives.

#### 6. Consensus et mobilisation

La présidence doit être en mesure de faire valoir les intérêts communs afin de générer des décisions consensuelles enlignées en conséquence et de créer une mobilisation synergique d'actions.

#### 7. Communications et relations publiques

La présidence doit démontrer avoir une expérience manifeste en communication et en relations publiques pour se faire le porte-parole du comité tripartite.

## **Processus de nomination et d'élection à la présidence du comité tripartite**

Tous les trois (3) ans\*, le comité de coordination est chargé du processus de nomination et d'élection qui demande :

- De solliciter des candidatures documentées <sup>ii</sup> auprès des membres du comité tripartite en s'appuyant sur le profil des compétences ;
- D'identifier des candidatures supplémentaires si cela est nécessaire ;
- De sélectionner la candidature jugée la plus intéressante et en informer les membres;
- De soumettre pour vote par courriel au comité tripartite la candidature jugée intéressante ;
- Ce processus vise à ce que la présidence soit choisie en vue de la rencontre d'automne 2028 du comité tripartite où elle aurait pleines fonctions.
- À la rencontre du printemps 2028 à laquelle a lieu la transition de présidence, la présidence sortante et la nouvelle présidence sont présentes.

Si le poste de présidence du comité tripartite devient vacant, le comité de coordination sera responsable d'identifier une candidature, de confirmer son intérêt et de la soumettre pour vote au comité tripartite. Cette personne sera nommée de façon à effectuer le mandat de la personne qui aura quitté ses fonctions de présidence du comité tripartite.

Les mandats seront d'une durée maximale de trois ans. Une personne pourra cumuler plusieurs mandats consécutifs si elle est sélectionnée de nouveau lors du processus.

*\* Le mandat de la présidence est en vigueur jusqu'à la rencontre du Comité tripartite du printemps 2028*

---

<sup>i</sup> Les compétences de la présidence du comité tripartite ont été élaborées en s'inspirant des sources suivantes : les devoirs et responsabilités du conseil d'administration, École nationale d'administration publique, la gouvernance authentique du Centre de leadership et d'évaluation et le profil de compétences de la présidence et de la vice-présidence du Conseil des gouverneurs, Université de Moncton.

<sup>ii</sup> Les personnes intéressées à déposer leur candidature devront fournir une lettre de motivation et un curriculum vitae.

---

## Annexe B

### Rôles et tâches de la présidence du Comité tripartite

La présidence du Comité tripartite est appelée à occuper un rôle de premier plan pour asseoir les pierres angulaires de la consolidation et du développement du réseau éducatif de langue française, moteur des communautés francophones et acadiennes au Canada.

La présidence doit faire preuve de leadership, d'impartialité et démontrer d'excellentes relations interpersonnelles afin de favoriser les consensus et la mobilisation des membres. Elle travaille en étroite collaboration avec la direction générale de la FNCSF qui agit comme secrétariat pour les travaux du Comité tripartite.

Voici un aperçu des tâches de la présidence du Comité tripartite :

- entrée en fonction dès le printemps 2025, pour un mandat de trois ans
- participation et présidence de diverses rencontres :
  - rencontres bisannuelles du Comité tripartite
    - rencontre printanière vers la fin avril/début mai
    - rencontre automnale de fin novembre/début décembre
  - rencontres du comité de coordination
    - minimum de deux rencontres en personne à Ottawa quelques semaines précédant les rencontres du Comité tripartite
    - rencontres virtuelles (2 à 4 par année, selon les besoins)
  - rencontres occasionnelles avec les représentants de la FNCSF
  - toutes autres rencontres jugées nécessaires par la FNCSF qui permettront de faire cheminer les travaux du Comité tripartite

La présidence reçoit des honoraires pour ses fonctions. Pour de plus amples informations à ce sujet, il faut communiquer avec la FNCSF.